



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 13/12/16

Reçu en Préfecture le : 14/12/16
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 12 décembre 2016
D-2016/535

Aujourd'hui 12 décembre 2016, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Interruptions de séance de 17h03 à 17h14 et de 19h40 à 20h20

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

*Mme Michèle DELAUNAY absente de 17h45 à 20h20; Mme Magali FRONZES absente de 18h05 à 21h13;
Mr Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM présent jusqu'à 18h55; Mr Vincent FELTESSE présent jusqu'à 21h*

Excusés :

Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Emmanuelle AJON

Société des Grands Garages et Parkings de Bordeaux. Rapport d'activité et financier de l'exercice 2015. Information.

Monsieur Jean-Louis DAVID, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le présent rapport se propose de faire une analyse sur la Société des Grands Garages Parking de Bordeaux (SGGPB), société d'économie mixte, dont la ville de Bordeaux est le premier actionnaire avec 65,14 % du capital tout au long de l'année 2015.

Quatre chapitres seront traités successivement :

Le premier chapitre, relatif à la vie sociale, énoncera les principales décisions prises en Conseil d'administration et en Assemblée générale à compter du début du dernier exercice comptable, arrêté à la date de rédaction de ce rapport.

Le deuxième chapitre portera sur l'activité et notamment les relations contractuelles de la SEM avec la ville de Bordeaux.

Le troisième chapitre fera le point sur la situation financière de la société sur la base des derniers comptes arrêtés.

Enfin, un point sera effectué sur les événements marquants et sur les perspectives 2016.

Une fiche d'identité de la SEM SGGPB est annexée au présent rapport ainsi que le rapport du commissaire aux comptes.

1 VIE SOCIALE

Les points principaux de la vie sociale de la société sur la période allant du début du dernier exercice comptable arrêté à la date d'établissement du présent rapport peuvent être présentés sous une forme synthétique dans le tableau qui suit.

REUNIONS DES ORGANES SOCIAUX	2015	2016 (1)
Nombre de réunions du Conseil d'Administration (CA) Nombre de réunions de l'Assemblée Générale (AG) dont A.G. Extraordinaire	2 1	2 1
CHANGEMENT D'ADMINISTRATEUR	2015	2016 (1)
Publics Privés	Non Oui (2)	Oui (3) Non
EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL	2015	2016 (1)
Changement du montant du capital Modification de la répartition du capital entre actionnaires	Non Non	Non Oui (3)

- (1) Jusqu'à la date de rédaction du rapport.
- (2) Au cours du conseil d'administration du 12/05/2015, nomination d'un nouvel administrateur, Monsieur Pascal GERASIMO, représentant BMA en remplacement de Monsieur Alain DUPOUY.
- (3) Par la loi MAPTAM du 27/01/2014, la ville de Bordeaux a acté par délibération de juillet 2015, le transfert à Bordeaux Métropole des propriétés et des conventions relatives aux parcs de stationnement Allées de Chartres, cours Victor Hugo et cours d'Alsace-et-Lorraine. La cession des actions est intervenue par délibération de la ville de bordeaux du 22 février 2016 et par le conseil de métropole du 25 mars 2016. Les 7 administrateurs de la ville de Bordeaux ont été remplacés par 7 administrateurs de Bordeaux Métropole (cf. fiche d'identité).

Administrateurs de la ville de Bordeaux :

Monsieur Jean-Louis DAVID
 Madame Elizabeth TOUTON
 Madame Laurence DESSERTINE
 Monsieur Philippe FRAILE MARTIN
 Madame Solène CHAZAL
 Monsieur Yassine LOUIMI
 Monsieur Jacques COLOMBIER

Administrateurs de Bordeaux Métropole :

- Madame Maribel BERNARD
 - Monsieur Jean-Louis DAVID
 - Monsieur Christophe DUPRAT
 - Monsieur Patrick BOBET
 - Madame Emmanuelle AJON
 - Monsieur Pierre HURMIC
 - Madame Léna BEAULIEU

PRINCIPALES DÉCISIONS		
CA	12/05/2015	<ul style="list-style-type: none"> - Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2014, - Organisation de la société, - Nomination d'un nouvel administrateur (Monsieur GERASIMO) représentant BMA en remplacement de Monsieur Alain DUPOUY, - Arrêté des comptes clos au 31 décembre 2014 (rapport d'activité, rapport de gestion, projet de résolutions), - Point travaux 2014, - Budget 2015, - Modification tarification horaire.
AGO	11/06/2015	<ul style="list-style-type: none"> - Arrêté des comptes sociaux de l'exercice 2014, - Rapport de gestion pour l'exercice 2014, - Rapport général du commissaire aux comptes, - Rapport spécial du commissaire aux comptes, - Approbation des conventions article L 225-38 du Code de Commerce, - Affectation des résultats et distribution de dividendes.
CA	8/12/2015	<ul style="list-style-type: none"> - Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mai 2015, - Situation intermédiaire des comptes du 1^{er} janvier 2015 au 31 octobre 2015 (rapport d'activité et rapport de gestion), - Compte rendu des travaux 2015, - Modification tarifaire, - Autorisation de la vente du garage Rue Guienne.
CA	16/02/2016	<ul style="list-style-type: none"> - Approbation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2015, - Cession des titres de Grands Garages Parking de Bordeaux détenus par la Mairie de Bordeaux à Bordeaux Métropole, - Prolongation de la DSP Bordeaux Métropole du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017,

		<ul style="list-style-type: none"> - <i>Modification des statuts – convocation et projet de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire.</i> - <i>Point sur les travaux 2016.</i>
CA	26/04/2016	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Approbation du procès-verbal de la séance du 16 février 2016,</i> - <i>Organisation de la société,</i> - <i>Arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 (rapport d'activité, rapport de gestion, projet de résolutions à l'Assemblée Générale Ordinaire),</i> - <i>Point sur les travaux 2015,</i> - <i>Budget 2016.</i>
	19/05/2016	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Arrêté des comptes sociaux de l'exercice 2015,</i> - <i>Rapport de gestion pour l'exercice 2015,</i> - <i>Rapport général du commissaire aux comptes,</i> - <i>Rapport spécial du commissaire aux comptes,</i> - <i>Approbation des conventions article L 225-38 du Code de Commerce,</i> - <i>Affectation des résultats et distribution de dividendes.</i>

2 ACTIVITE ET RELATIONS CONTRACTUELLES AVEC LA VILLE DE BORDEAUX

Cette société a en charge, dans le cadre d'un contrat d'affermage avec la Ville de Bordeaux pour la période allant du 1er avril 2013 au 31 mars 2016, l'exploitation des parkings Victor Hugo, Alsace Lorraine et Allées de Chartres.

Un élargissement de la compétence parc de stationnement depuis la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 devenue « Parcs et Aires de stationnement » a affirmé la compétence de la Métropole en la matière, codifiée à l'article L. 5217-2 du Code général des collectivités territoriales.

Dans ce contexte de métropolisation, la ville de Bordeaux a acté, par délibération n°D-2015/299 du 15 juillet 2015, le transfert à Bordeaux Métropole de la propriété et de la convention relatives aux parcs de stationnement Allées de Chartres, cours Victor Hugo et cours d'Alsace-et-Lorraine.

En conséquence, l'avenant 1 à la Convention formalise la substitution de la Métropole de Bordeaux à la ville de Bordeaux au sein du contrat de délégation, approuvé par délibération du conseil métropolitain en date du 25 septembre 2015, avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2016.

La Loi Consommation du 17 mars 2014 n°2014-344, dite loi Hamon, a instauré un changement de la tarification des stationnements en établissant un paiement de la redevance de stationnement au quart d'heure. En effet, l'article 113-7 de la loi prévoit que « tout exploitant de parc de stationnement affecté à un usage public applique au consommateur, pour le stationnement d'une durée inférieure à douze heures et payés à la durée, une tarification par pas de quinze minutes au plus ». Ainsi, l'avenant n°2 au contrat d'affermage met en œuvre la tarification au quart d'heure, approuvé par délibération du conseil municipal en date du 14 décembre 2015, avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2016.

La délibération D-2016/42 du 22 février 2016, vient acter la cession à Bordeaux Métropole de l'intégralité des actions de la Société des Grands Garages et Parkings de Bordeaux (SGGPB) détenues par la ville de Bordeaux, à la valeur nominale.

Enfin, par un avenant n° 3, le Conseil Métropolitain est venu acter la prolongation d'une année du contrat d'affermage, tout en déterminant les travaux restant à réaliser par le Fermier et préciser les aspects financiers particuliers durant la période de prolongation, se terminant le 31 mars 2017.

3 SITUATION FINANCIERE

En k€	2013	2014	2015	Variation en k€	Variation en %
CA	2 529	2 570	2 651	81	3,15%
dt abonnée	1 053	1 022	913	-109	-10,70%
dt horaire	1 437	1 507	1 707	200	13,28%
dt divers	39	41	31	-10	-24,35%
Produits exploitation	2 573	3 740	3 063	-677	-18,09%
Charges d'exploitation	2 630	3 297	3 189	-108	-3,28%
Résultat d'Exploitation	-57	443	-126	-569	-128,34%
Résultat financier	68	206	62	-144	-69,71%
Résultat exceptionnel	5	-8	51	59	-739,39%
RN	21	444	7	-438	-98,54%
Trésorerie	5 734	5 761	3 821	-1 940	-33,68%
CP / total bilan	47%	45%	28%	-17%	-38,05%

Le chiffre d'affaires total 2015 de SGGPB est en augmentation de 3,15% par rapport à 2014 : 2 651 k€ en 2015 contre 2 570 k€ en 2014.

Il regroupe trois segments d'activités, dont les évolutions 2015 sont contrastées :

- Le chiffre d'affaires « clientèle horaire » (64,4% du chiffre d'affaires total).
Celui-ci progresse de +13,28%, compte-tenu d'une augmentation de la fréquentation de +10,50% (+16,94% pour Victor Hugo et +0,31% pour Chartres).
- Le chiffre d'affaires « clientèle abonnée » (34,4% du chiffre d'affaires total).
Ce dernier est en baisse de 10,7% entre 2014 et 2015, du fait d'une diminution globale du nombre d'abonnés de 9,64% (-17,06% pour Victor Hugo, -4,95% pour Chartres et -3,45% pour Alsace Lorraine).
Sur Victor Hugo, les abonnements du 1er étage à la terrasse ont été réduits pendant la fermeture pour travaux du sous-sol, soit une baisse de 120 abonnements.
- Les prestations annexes (1,2% du chiffre d'affaires total).
Ces dernières intègrent des prestations de services hors délégation de service public, en particulier pour le compte de la Ville de Bordeaux avec l'exploitation du parc de l'Ilot 4 situé sous la patinoire et pour SAGS avec la surveillance de parcs extérieurs à la Métropole de Bordeaux (Macon, Montluçon, Bergerac, Annemasse...).

Au global, les produits d'exploitation diminuent de 18,09% pour s'établir à 3 063 k€. Outre la progression de 3,15% du chiffre d'affaires entre 2014 et 2015, cette baisse s'explique essentiellement par des reprises de provisions antérieures pour gros entretien et grandes révisions à hauteur de 412 k€ en 2015 (contre 1 168 k€ sur 2014).

Parallèlement, les charges d'exploitation diminuent de 3,28% entre 2014 et 2015. Parmi ces charges, on notera :

- la constitution d'une dotation aux provisions de 555 k€ (provision pour gros travaux), contre 799 k€ en 2014 (- 244 k€);

En €	31/12/2014	Dotations	Reprises	31/12/2015
Provision Renouvellement immobilisations	259 000		259 000	0
Provision pour grosses réparations	25 034		4 892	20 142
Provision pour gros travaux	651 000	555 000	148 000	1 058 000
TOTAL PROVISION POUR CHARGES	935 034	555 000	411 892	1 078 142

- le montant de redevance versée à la Ville de Bordeaux dans le cadre de la DSP (1 425 k€ en 2015 contre 1 355 k€ en 2014, soit + 70 k€).
- les charges de personnel s'établissent à 633 k€ en 2015 contre 586 k€ pour un effectif moyen de 10 salariés (soit + 48 k€)

Il ressort de ces principaux éléments un résultat net en baisse de - 438 k€ : 7 k€ de bénéfice en 2015 contre 444 k€ en 2014.

En sus de sa rentabilité, la société SGGPB dispose d'une structure financière saine et solide : faible endettement bancaire (422 k€ au 31/12/2015), capitaux propres représentant 28 % du total du bilan (versus 45 % en 2014) et trésorerie substantielle (3 821 k€ au 31/12/2015, dont 3 507 k€ placés en valeurs mobilières de placement).

La baisse des capitaux propres et de la trésorerie entre 2014 et 2015 s'explique par la distribution de 1 849 k€ de dividendes.

Il n'y a pas eu de distribution de dividendes en 2016 sur les comptes 2015.

Enfin au 31/12/2015, la société SGGPB dispose de 1078 k€ de provisions pour renouvellement, gros entretien et grandes révisions.

4 PERSPECTIVE 2016

Prise d'effet de l'avenant 1 formalisant la substitution de la Métropole de Bordeaux à la Ville de Bordeaux au sein du contrat de délégation : l'autorité délégante devient Bordeaux Métropole à compter du 1^{er} janvier 2016 pour les parcs de stationnement Allées de Chartres-Bristol, cours Victor Hugo et cours Alsace-Lorraine.

Par l'avenant n°3, le contrat d'affermage a été prolongé d'un année et se terminera au 31 mars 2017.

Pour votre complète information, vous trouverez ci-après les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes de la société.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en prendre acte.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 12 décembre 2016

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Jean-Louis DAVID

COMPTE TENU DE LEUR VOLUME LES
ANNEXES DE CE RAPPORT SONT JOINTES A
PART AU PRESENT ENVOI